



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoît JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoît JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 11 décembre 2023 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 11 décembre 2023.

Procédures juridiques

Convention avec Planète Sciences relative à l'animation du parcours pédagogique des visites du Vignois

Après exposé par Éric CHANAL, le Bureau autorise le Président à signer cette convention avec l'association PLANETE SCIENCES pour un montant de 39 900,00 € et pour une durée liée à l'exécution des prestations qui seront programmées de mars à juillet 2024.

Éric CHANAL rappelle que ces animations sur le site du Vignois sont très appréciées par les écoles qui en ont déjà bénéficié et s'engage à transmettre aux membres du Bureau la liste des animations programmées avec les écoles du territoire.

Les équipes du SIAH vont s'assurer de l'éligibilité de ces prestations à l'octroi de subventions du département du Val d'Oise.

Éric CHANAL précise par ailleurs que les conseils municipaux peuvent également bénéficier de visites du site, comme d'ailleurs de la station de dépollution.

Signature du procès-verbal de remise en gestion des réseaux d'eaux usées de la ZAC du Bois du Temple sur le territoire de Puiseux-en-France

Éric CHANAL considère qu'une convention précisant les règles de gestion des réseaux devra nécessairement être signée par les différentes parties.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public de location, d'entretien et de maintenance de photocopieurs numériques multifonctions (Marché n° 10-23-39)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SHARP BUSINESS SYSTEM pour un montant de 9 999,23 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Attribution du marché public de prestations de techniques de l'information et de la communication pour la fourniture des services de communications électroniques pour la télégestion des équipements automatisés du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne (Marché n° 06-23-39) Lot n° 1 : Réseau de Communication IP et IPVPN (Internet Protocol Virtual Private Network) ; Lot n° 2 : Communication mobile M2M (Machine To Machine)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le lot n° 1 est attribué à l'entreprise ORANGE pour un montant de 18 800,40 € HT et pour une durée d'un an reconductible deux fois. Le lot n° 2 est également attribué à l'entreprise ORANGE pour un montant de 4 279,20 € HT et pour une durée d'un an reconductible deux fois.

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue du Néflier sur le territoire de la commune de Baillet-en-France (Opération n° 42MOM111)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à EIFFAGE pour un montant de 339 006,48 € HT et pour la durée des travaux.

Attribution du marché public de travaux de création d'une extension du réseau d'eaux usées pour la suppression du poste de refoulement situé Avenue des platanes sur le territoire de la commune de Le Mesnil-Aubry (Opération n° MESN 192)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à DESPIERRE SAS pour un montant de 153 930,24 € HT et pour la durée des travaux.

Attribution du marché public de mise en place d'un écosystème territorial utilisant l'hydrogène (Marché n° 01-23-13)

Éric CHANAL rappelle que le présent marché concerne l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une boucle de production/distribution/consommation d'hydrogène entre les communes de Sarcelles et Bonneuil-en-France. Dans ce cadre, le SIAH est coordonnateur du groupement de commandes composé du SIAH, du SIGEIF et du SIGIDURS.

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué au Cabinet d'études Marc MERLIN pour un montant de 71 021,00 € HT et pour une durée liée à la conduite de l'étude.

Éric CHANAL annonce que la directive des Eaux Urbaines Résiduelles, qui date de 1991, est en cours de révision par la Commission Européenne, notamment pour renforcer le traitement des micropolluants et intégrer l'objectif à terme de neutralité énergétique. La parution des décrets de transposition de la directive européenne est annoncée sur la période de 2027 à 2029 avec une mise en application dès 2030.

Éric CHANAL propose, postérieurement à la révision et la diffusion de la nouvelle directive, de présenter lors d'une future séance du Bureau, ses évolutions ainsi que leurs impacts pour la STEP de Bonneuil-en-France.

Foncier

Note juridique relative à la présence d'une canalisation traversant la parcelle AD n°11 à Bonneuil-en-France - Proposition de courrier de réponse faite par l'avocat du SIAH

Après exposé par Déborah TANGUY, qui rappelle que ce point a déjà été développé lors de précédentes séances, les membres du Bureau valident le projet de courrier rédigé par le conseil juridique du SIAH à l'attention du propriétaire de ladite parcelle.

Signatures d'actes notariés le 11 décembre 2023 entre le SIAH et GPA concernant des régularisations foncières pour la Zac Bois du Temple et Zac Butte aux Bergers et l'indivision SAINTE-BEUVE pour l'acquisition de la parcelle BC n° 41 sur le territoire de la commune de Goussainville dans le cadre de l'opération n° 495

Déborah TANGUY rappelle la programmation de signatures des actes notariés avec GPA le 11 décembre à 11H00, dans les locaux du SIAH.

Projet d'aménagement hydro-écologique et de valorisation du milieu naturel sur les communes de Bonneuil-en-France et d'Arnouville (Opération n° 489D) : Projet de courrier à l'attention de la Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine - Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, portant sur l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AI n° 0139 située à Bonneuil-en-France détenue par l'AP-HP

Après exposé par Déborah TANGUY, les membres du Bureau valident le projet de courrier à l'attention de la Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

FINANCES

Point sur le dossier d'enlèvement des déchets et de sécurisation du site de Val Leroy

Célia DUBERTRAND annonce que les titres de recettes émis par le syndicat dans le cadre du financement de l'enlèvement des déchets ont été recouvrés par les communes de Bouqueval, Gonesse et Goussainville. Les titres de recettes relatifs au financement de la sécurisation du site ont été émis en novembre 2023.

Retour sur la réunion du lundi 27 novembre 2023 avec VÉOLIA/SFDE

Éric CHANAL rappelle l'existence d'un précontentieux entre le SIAH et VEOLIA/SFDE depuis début 2023, suite à une régularisation effectuée par le fermier, en sa faveur, portant sur le reversement de la redevance perçue pour le compte du SIAH auprès des usagers couvrant la période de 2017 à 2022.

Le SIAH a contesté la régularisation portant sur l'année 2017 au motif de sa prescription dans le cadre de l'application de la déchéance quadriennale, et a donc émis un titre de 165 235,94 € à titre de régularisation. Ce titre a été contesté par le fermier.

Après de nombreux échanges, le SIAH et VEOLIA/SFDE ont trouvé un accord lors de la tenue de cette réunion, le 27 novembre dernier.

VEOLIA/SFDE doit ainsi transmettre au syndicat un projet de protocole d'accord qui portera sur une répartition de la prise en charge de cette créance par VEOLIA/SFDE à hauteur des deux tiers, et par le SIAH pour le tiers restant.

Le Bureau émet un avis favorable.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Comité de Pilotage le mardi 16 janvier 2023 de 09h30 à 11h30 relatif aux travaux de renaturation de la Morée

Déborah TANGUY précise que Jean-Pierre LECHAPTOIS assistera à cette réunion, ainsi que les Maires des communes de Bonneuil-en-France et de Dugny, et des représentants de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Île-de-France et du Département du Val d'Oise.

RESSOURCES HUMAINES

Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des Élus

Célia DUBERTRAND indique que la loi du 21 février 2022 dite 3DS a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

La délibération de nomination doit préciser les modalités de l'exercice des fonctions du référent déontologue.

L'union des Maires du Val d'Oise propose ainsi la désignation de Philippe TISSIER, juriste et Directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans, et de Karine LEGOUHIR, juriste et Directrice adjointe de l'Union des Maires du Val d'Oise depuis également plus de 20 ans.

Tous deux ont déjà été amenés à rendre par écrit ou par oral plusieurs dizaines d'avis à la demande d'élus.

Célia DUBERTRAND précise que cette désignation est inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Le Bureau émet un avis favorable.

Nouveaux arrivants

Éric CHANAL annonce l'arrivée au 1^{er} décembre de Aude ASSA et Virginia PEREZ respectivement au sein du service Maîtrise d'œuvre et au sein du service Administration Générale.

Le Bureau leur adresse tous ses vœux de bienvenue.

COMMUNICATION

Point concernant la sortie de début d'année

Éric CHANAL propose l'organisation de la visite de l'abbaye de Royaumont qui sera suivie d'un déjeuner servi sur place.

Le Bureau valide cette suggestion.

Fin de la réunion de bureau à 11h20

Prochaine réunion de bureau lundi 18 décembre 2023 à 9h30